

# Transport portuaire

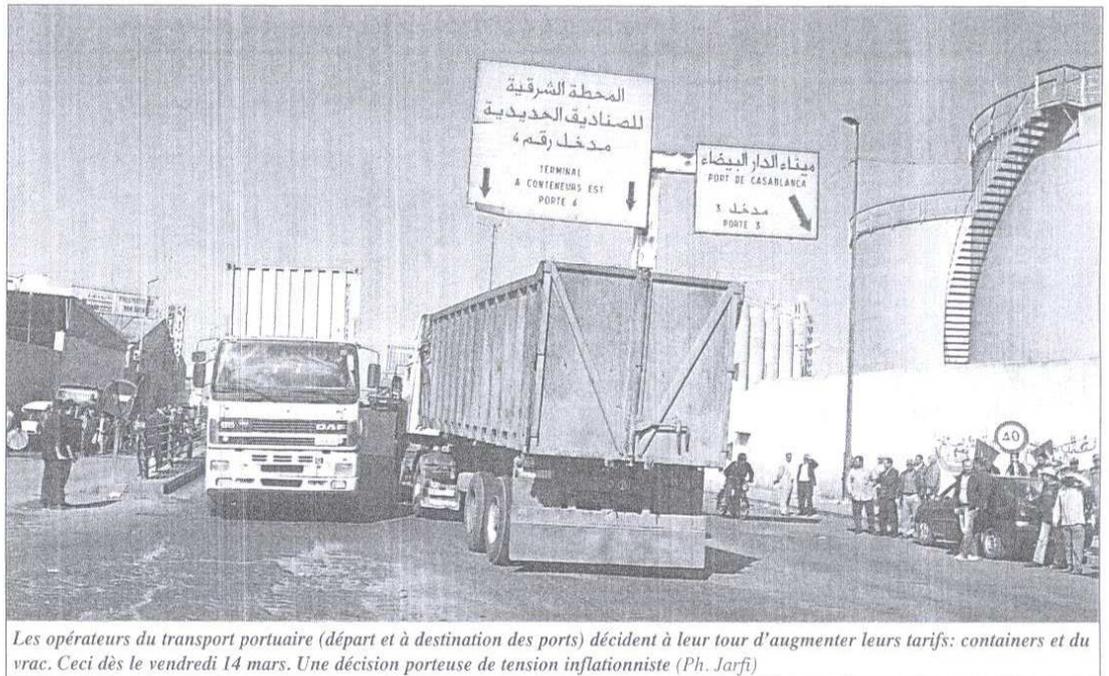
## Forte augmentation annoncée

- Les containers passeraient de 800 à 1.200 dirhams l'unité

- Les nouveaux tarifs s'appliquent dès vendredi 14 mars

LES prestataires du transport portuaire décident eux aussi de répercuter les variations du prix du gasoil. Ils emboîtent ainsi le pas au transport routier de marchandises (voir notre édition du lundi 10 mars).

Les tarifs devaient encore être finalisés lors d'une réunion prévue hier, lundi 10 mars, par la Fédération nationale du transport routier au port (FNTRP), fraîchement créée sous la coupole de la Fédération du transport/CGEM. Mais au plus tard, les nouveaux tarifs seront officiellement arrêtés mercredi pour une entrée en vigueur le vendredi 14 mars.



Les opérateurs du transport portuaire (départ et à destination des ports) décident à leur tour d'augmenter leurs tarifs: containers et du vrac. Ceci dès le vendredi 14 mars. Une décision portuese de tension inflationniste (Ph. Jarfi)

Selon les premières indiscretions, le tarif qui sera adopté devrait passer de 800 à 1.200 dirhams pour le transport d'un container intra-muros (Aïn Sebaâ, Mohammedia, Berrechid, Lakhyayta...) et de 1.000 à 1.500 dirhams à l'extérieur du périmètre urbain casablançais. Les nouveaux tarifs devraient être appliqués par les transporteurs opérant au niveau de l'ensemble des ports. «La particularité du transport portuaire, c'est qu'il consiste à transporter des containers à partir du port vers des points d'éclatement avant d'être essaimés à travers les régions du Royaume. A ce niveau, c'est le transport routier de marchandises qui prend le relais», explique Abdelilah Hifdi, président de la Fédération du transport-CGEM. Une fois éclatées au niveau des dépôts, les marchandises sont ensuite dispatchées vers les points de vente via les transporteurs routiers. Comme nous l'avons annoncé dans L'Economiste, ces derniers ont déjà décidé d'indexer leurs tarifs sur les variations du gasoil.

Contrairement aux transporteurs routiers de marchandises, qui facturent leurs prestations selon le kilométrage parcouru, ceux opérant au niveau du port appliquent un tarif à l'unité. «Dans la journée, nous transportons au maximum un container par jour et nous devons le retourner au port. Ce qui correspond à deux voyages pour une même prestation. Et cela prend beaucoup de temps, surtout à cause des formalités douanières, de la circulation et des fréquents retards pris par les importateurs dans le déchargement des marchandises», affirme un opérateur. A contrario, les transporteurs routiers livrent leurs chargements en un seul voyage.

«Les tarifs du transport de marchandises en vrac telles que le fer, le bois, les big bags, etc., feront également l'objet d'un réajustement à partir de vendredi 14 mars», annonce Allal Dahouk, président de la FNTRP. Là encore, les prix devraient passer de 600 à 800 dirhams. Il reste à pondérer le poids dans le niveau d'augmentation. Les nouveaux tarifs seront publiés au plus tard jeudi 13 mars. Reste à savoir si tout le monde s'alignera sur les nouveaux prix.

«Le risque est que la décision des transporteurs d'indexer leurs tarifs ne soit beaucoup plus de nature politique qu'économique car le gouvernement n'a pas répondu à leurs doléances», affirme Abderrahim Chennaoui, président du Centre professionnel pour le développement de la sécurité et du transport. Le secteur du transport est réputé pour l'avilissement des tarifs.

Bon nombre d'entreprises structurées s'alignent sur les prix de l'informel pour ne pas perdre des marchés. D'ailleurs, les prix en vigueur sont en dessous du tarif de référence fixé par le ministère de l'Équipement et du Transport lui-même. Par conséquent, certains transporteurs pourraient être tentés de tirer les prix vers le bas pour faire du chiffre. Par contre, les intermédiaires n'hésiteront pas répercuter l'augmentation des tarifs sur le consommateur final même si elle n'a pas été actée par les entreprises de transport. □

Hassan ELARIF